

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 67 (1928)
Heft: 51

Artikel: Eh ben, respet [i.e. respect] !
Autor: Ozaire, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

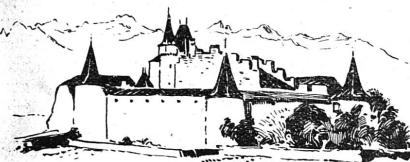
ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous expédions le Conte à l'essai, espérant qu'un grand nombre de nos compatriotes comprendront qu'en s'y abonnant, ils encourageront les amis du patois et des coutumes vaudoises. Les nouveaux abonnés recevront gratuitement les numéros de décembre.



LES LÉGENDES DU CHATEAU D'AIGLE

UNE de nos vieilles lectrices qui, au temps de son enfance, il y a plus d'un demi-siècle, s'est beaucoup amusée dans le château, alors ouvert à tous les enfants du quartier, avec de petits camarades amis de la famille d'olier d'alors, est absolument certaine, contrairement à ce qu'on a dit, qu'un passage souterrain existe, conduisant au château d'Aigle. Elle s'y est inventée alors avec d'autres de ses compagnes et compagnons de jeux et l'avoir parcouru sur une certaine distance — pas très grande il est vrai — car l'idée d'y demeurer prisonniers leur étant venue, la peur les prit et toute la bande se hâta de rentrer sur ses pas.

S'amorçant dans les sous-sols de la tour ronde du sud, qui domine la « Poya », où se trouvent des cellules closes par des portes d'une épaisseur énorme et bardées de fer, ce souterrain pouvait avoir, nous a dit notre interlocutrice, une largeur d'environ un mètre. Quant à la direction, elle ne saurait l'indiquer, pas plus que la longueur de ce boyau qui était encore alors en assez bon état.

Tel est le récit qui nous a été fait. Qu'en pense notre correspondant ? Il nous semble que les dires de la personne qui nous a donné les renseignements qu'on vient de lire peuvent être facilement vérifiés sur place, tout en rappelant que depuis lors bien des travaux ont été faits, qui ont eu pour résultats de combler des vides ou de boucher des orifices, ainsi un puits près de l'arsenal » qu'on disait être une « oubliette » et qui n'était peut-être qu'un réservoir servant à alimenter le château avant qu'on y amenât l'eau sous pression venant de Fontanney.

En complément de son récit, notre interlocutrice nous assura également qu'un souterrain devait aboutir dans une grande chambre au rez-de-chaussée de la maison Cossy, sur le chemin de la Chappelle.

Il y avait alors à cette époque une sorte de trappe (trappon) dissimulée dans le plancher derrière un gros fourneau et recouvrant une petite rampe d'escalier qui se continuait par un palier voûté dans lequel elle n'osa jamais s'aventurer, bien que déjà jeune fille en service dans la maison. Depuis, des réparations ont été opérées au plancher, qui ont fait disparaître le trappon.

On sait que rien n'est plus difficile à déraciner

qu'une légende. Pourtant certaines d'entre ces dernières ont souvent eu un fond d'exactitude. Serait-ce le cas pour le château d'Aigle ?

C'est parfaitement possible. Construit bien avant la conquête bernoise de 1476, dans certaines de ses parties, il a été réédifié par LL. EE. en se servant de ce qui avait échappé à l'incendie allumé par les gens du Gessenay et du Simmenthal et les fondements de divers endroits du vieil édifice, très antérieurs au quinzième siècle, peuvent bien avoir recelé les passages secrets et autres particularités qui sont presque de règle dans les constructions de ce genre, remontant au Moyen-Age, époque troublée s'il en fut, manquant de sécurité, où toutes les précautions étaient bonnes pour assurer la tranquillité des seigneurs et de leurs vassaux contre les hordes qui à chaque instant s'abattaient sur le pays pour le compte de tel ou tel prétendant et le mettaient à feu et à sang.



ONNA BOUNA RÉPLIQUA

ME sovinnio qu'on desâi que quand on avâi fê dé l'ovrâdzo, et qu'on lou défasâi po lou reférâ, étâi dé l'ovrâdzo de sindzo.

Lâi a pas tant grand temps, on paveu de la vela étâi en train dé fêrê cli l'ovrâdzo, quand on coo est venu à passâ. Lâi dit dainche : « Vo fêdê de l'ovrâdzo dé sindzo. » Lou paveu sê révirâ et lou vouâite on bocon ein soresein, ie répond : « Oï ! se l'ire vo que lou fasâi, sarâi de sindzo. » L'autre l'a étâi on bocon moutzet. Ne satteindâi pas à cllia répliqua, mât tot parâi l'a étâi dobedzi de rire avoué lou paveu.

E. P.

ONCORA LE NOVI

VO la cougnâite la tsanson que dit :
No farein
Dâo bon vin,
Vâo ringâ lè pllie solidô,
Foudrà que sê tignant bin

Sti an, on ein a fê et dâo tot crâno. Lo sélao l'è vegnâ ; la plliodze, ein a zu tsau poû ; lè vè, lo milioud et tote lè z'affère qu'on a einveintâ l'ant zu lè piaute boulâie et n'ont pas pu corre Tant mî ! Lo novî è bon.

Mâ, lo sè faut tsouyâ avoué li. N'è pas fê po cllia que lo s'eingosallant avoué on goûmo, po cein que soûle et que l'a bin raison. L'è fê po cllia que sâvant lo bâire à boun'écheint, et l'è bon pertot.

L'è su qu'ein a dâo meillâo lè z'on que lè z'autro, quand bin l'a pertot bon son. Mâ lè dzein d'on velâdzo tignant à lâo vin et s'ein fotant d'on autre. Lo vin de Lutry, de Tiully, de Riex, d'Epesse, dâo Dèzalâ, de St-Saph, d'Yvorne ào bin d'Alio, de Mordze, dâo Man, de la Coûta, l'è atant de vin differeint que l'ant tant ti on goûte l'è amica à cllia à co l'è. Po cllia de Cressî, l'è lo Cressî lo meillâo et dinse po ti lè z'autro. Cein n'è-te pas justo, dite-vâi ?

Mè faillâi bin vo dere cein, se vo voliâi comprendre cosse.

L'autre demâcro, on tserroton étâi zu queri dâo vin pè lo Dèzalâ po on cabaret de pè Lozena. Lo leindém.n, que l'étâi dan on dedzo, lo mimo tserroton l'a étâ à Cressî. L'avâi prâi la mîma fusta que lo dzo devant. Quand l'arreve à Cressî, ie fâ dinse ào veggolan :

— Dis-vâi, Abram, crâi-to que mè faille rincé ma fusta ?

— Porque ?

— L'è que, hiè, i'é tserdzî ào Dèzalâ.

— Fâ rein.

— Mâ lo Cressî porrâi pâo-t'itre preindre lo goût de Dèzalâ !

— Peuh ! peuh ! crâio pas ! Se la fusta l'a étâ agottâe à tsavon !

Marc à Louis.

EH BEN, RESPET !

AI vu, dans les papiers, que c'est Mossieu Pilet-Golaz qui a été nommé conseiller fédérat ; ça fait, tout également bien plaisir de voir que c'est un de par chez nous qui a cet honneur ! Je ne connais pas Monsieur Pilet, mais, à voir les portraits qui sont par dedans les papiers, c'est, ma foi, un bien joli homme, et pis qu'on en dit que du bien. Je connais, bien son père, on a bien eu bu des fois trois verres au carnotzet, ensemble, avec le tribunal ; si le fils est aussi bon homme que le père, ça veut aller, c'est moi qui vous le dit.

Y faut bien remplacer dignement Mossieu Chuard que ça nous fait de la peine de voir quitter le pouvoir, rapport à sa santé ; mais qui ne peut ne peut, la santé avant tout ; il ne peut pourtant pas se démolir par ce Berne ; il a déjà été bien brave d'y être resté si longtemps vu qu'il était tout moindre, aussi respect !



Donc, d'après tout ce qu'on dit sur les papiers de Mossieu Pilet, y paraît que c'est l'homme d'estra qu'il nous fallait par Berne ; car, vous savez, c'est pas tout rose de s'expliquer par là-bas ; il y en a qui ont des rudes boules ! Mais, Mossieu Pilet est jeune, et il paraît que c'est un orateur d'estra, qui saura leur dire leur affaire

à l'occasion. Y faut ça, voyez-vous ; au jour d'aujourd'hui, si on n'a pas un peu de djaravate et qu'on accepte tout sans rien repiper, on vous mange la laine sur le dos.

Je sais bien que chez nous ce n'est pas comme en France où les ministres ne font que de se disputer et de renverser les cabinets. Chez nous, les ministres ne causent que le dimanche, tandis qu'en France, ils causent tout le temps ! Vous comprenez que, chez nous, ils ne peuvent pas tant se disputer ; les uns parlent en allemand, les autres en français ou en italien, et, pendant qu'on leur traduit tout ça, ils ont le temps de se calmer ! Et puis, on n'a pas tant de ces chambres et de ces cabinets, que c'est tout un appartement que leur commerce par Paris ; tandis que chez nous, on a un palais fédéral, à Berne, et puis c'est bon !

On a beau dire, ça va quand même mieux par chez nous que partout ailleurs, les bolchévistes ont beau bouler ! Je sais bien que c'est pas parfait non plus, mais regardez voir un peu tout ce que les papiers disent de ce qui se passe dans le monde, ça vous fait tourner le sangue ! On ne peut pas se plaindre, on a encore des bons gaillards par Berne ; et, le nouveau conseiller fédéral ne sera pas non plus de ceux qui font grincer les affaires par plaisir ; aussi, on lui souhaite d'y rester longtemps, qu'il s'y plaise et qu'il nous plaise aussi et on félicite aussi son papa et sa mama d'avoir donné un crâne luron à la Patrie ; respect, et qu'y vivent !

Pierre Ozaire.



Pages d'autrefois

LA NEIGE

Un vent aigu souffle avec rage ;
La neige tombe à gros flocons,
Venant se coller au vitrage.
Comme un vol de blancs moucherons.

Jour et nuit, elle s'encourage
A recouvrir prés et sillons.
Des plus hauts monts jusqu'à la plage,
Voltigent ses lourds tourbillons.

Sous son linceul, terre, frissonne !
Car sa couche épaisse emprisonne
La sève qui bout dans tes flancs.

Neige, ton manteau de froidure
Donne, quand ta présence dure,
Mort aux oiseaux, joie aux enfants !

Joseph Morax, préfet.

C'EST SI SIMPLE D'AIMER !

ON le dit, mais, quelle erreur ! Quiconque a aimé peut le dire !

Non pas aimer bêtement le soleil, la lune, les petites étoiles du ciel, les flots avec les jolis poissons nacrés, ou des tas d'autres choses ! Non ! aimer tout court, quand même cela dure, quand on est pris !

Je gage que les pères de famille prudents et sages diront ici à leur aînée : « Mon enfant, plie ce journal ! Ce monsieur va dire des sottises ! » Erreur, chers amis, votre fille connaît le verbe aimer, avec la façon de s'en servir, à tous les temps, au singulier comme au pluriel, même au futur que vous redoutez ! « Mais, comment ? » direz-vous. A quoi je répondrai : « Parce que c'est le verbe modèle pour la conjugaison, à peu près dans toutes les langues ! » Alors étonnez-vous qu'après avoir soupiré : « J'aime, tu aimes... Ich liebe, I love, Amo, amas, amat... ou du grec, ou du n'importe quoi, elle en vienne à : « Je t'aime ! »

Et l'amour serait compliqué, à ce que je prétends ? Songez à ce qui vous est advenu ! L'un

s'est vu repoussé parce qu'il était brun, l'autre parce qu'il était blond. Celui-ci, parce qu'il avait trop de cheveux ; celui-là, parce qu'il n'en n'avait plus assez ! Cette perle que vous aimez, avant de l'adorer, s'est éloignée de vous parce que, au soir de l'An, vous n'avez pu baisser ses lèvres roses tant que tintait les douze coups attendus !

Si les filles d'Eve voulaient, cela serait plus simple ! Quels mots plus doux que « Je t'aime ! Tu m'aimes... » Quelle lumière dans ce verbe, quand on sait ponctuer son I des points roses chers au poète !

Seulement, voilà... on flirte, on s'analyse, on tâche son cœur comme le moteur d'une machine de course, on parle « refoulements ». Quelle tristesse !... Que nous sommes bêtes de gaspiller le temps, alors que, si elle veut, c'est si simple d'aimer !

St-Urbain.

Enfants terribles. — Importuné par le tapage que font ses enfants, un financier sort de son cabinet pour modérer leurs ébats.

— Et puis, ajoute-t-il, je vous avais défendu de jouer avec Georges, pour le punir de ses mensonges continuels.

— Je vais te dire, papa, explique l'un des enfants... Nous avons inventé un nouveau jeu, le jeu de la Bourse, et Georges est indispensable... C'est lui qui répand les fausses nouvelles !

AU BON VIEUX TEMPS

ES sociétés de jeunesse jouaient autrefois dans la vie locale de nos villages vaudois un rôle de premier plan. Elles incarnaient et maintenaient à la campagne de vieilles traditions. Leurs procès-verbaux témoignent encore éloquemment de leurs faits et gestes et nous révèlent de piquants détails sur les mœurs d'autan.

Grâce à l'obligeance de M. Samuel Grosjean, à Yvorne, un survivant de la « vieille jeunesse », dépositaire jaloux des reliques du passé, nous sommes en mesure d'offrir aux lecteurs du « Conte de Vaudois » de savoureux extraits du protocole de 1860 à 1880, de la Jeunesse libérale d'Yvorne, dite Société du printemps.

A l'approche du nouvel-an, il est intéressant de relever que cette société existe toujours et qu'elle célèbre encore selon les rites, la fête du réveillon.

La réception des candidats était accompagnée d'une mise en scène qui doit avoir été empruntée aux mystères des sociétés secrètes. Le serment contenu dans le « Code » de la jeunesse d'Yvorne est, en tout cas, d'inspiration nettement maçonnique. Une brève analyse des documents en question dépassera peut-être le cadre d'un seul article ; je m'efforcerai toutefois d'être aussi bref que possible.

L'ancien cahier renfermant les statuts étant tombé en fort mauvais état, dit le verbal du 8 février 1879, il est décidé de les relever dans un nouveau registre. C'est ce dernier qui porte la date de 1879. La couverture en est de toile ; on y lit le mot « Code » en gros caractères ; la première page porte, habilement dessiné à la plume, le symbolique cheval blanc de la jeunesse libérale. L'écriture est l'œuvre d'un excellent calligraphe.

Les jeunes gens de la période dont il s'agit étaient plus sensibles que ceux de nos jours aux grandes maximes morales et philosophiques. Ils croyaient sincèrement, les idéalistes, à la magie du verbe. 1914 n'avait point encore détruit dans les coeurs, le culte de l'humanité. La foi du charbonnier était le signe de l'époque. Par contre, la liberté qu'ils s'octroyaient ne souffrait guère les restrictions. Autres temps, autres mœurs !

« L'Union fait la Force ! Un pour tous, tous pour un ! Nos principes sont la liberté et la concorde ! Nos statuts sont inviolables ! » Ainsi débute l'ancien règlement.

Et voici l'acte constitutif de la société de jeunesse :

Les premiers articles sont relatifs au but amical de la Société, puis d'être célibataire, être de bonnes mœurs et avoir communie. L'article 3 est d'une observation calvinienne la plus stricte :

Le garçon qui viendrait à se marier, à donner le jour à un enfant illégitime, à fréquenter des

lieux de débauches et autres mauvaises compagnies, tout comme de faire des actions contraires à l'honneur, à la délicatesse ou à la propreté.

Voici l'article 10, qui est une réminiscence d'une séance de réception dans la corporation des charpentiers.

Immédiatement après sa réception, le nouveau membre prêtera en présence de l'assemblée le serment suivant, dont la formule lui sera lue par le président :

« Je jure d'observer fidèlement le présent Acte constitutif de la Jeunesse Libérale et Société du Printemps ainsi que les autres lois et règlements que fera l'assemblée ; je jure de garder le secret le plus inviolable sur tous les actes quelconques de cette société, sous peine de passer pour traître, parjure et déloyal.

« Je jure toutes ces choses comme si j'étais devant le magistrat et par le nom du Dieu Tout Puissant qui a en horreur l'hypocrisie et la fausseté. »

Après avoir entendu cette lecture, le récipiendaire tenant une épée dans sa main droite et ayant la main gauche sur le livre des lois et règlements, lèvera son épée et dira :

« Je le jure ; je connais mon devoir et j'y serai fidèle.

Suivent divers articles relatifs à l'administration de la société.

Plusieurs articles sont consacrés aux différentes fêtes patronées par la société, ne pourront y participer que les garçons et filles du village qui sont de bonnes mœurs et de bonne conduite, d'avoir pour elles toutes les honnêtetés et tous les égards convenables à la morale et à la civilisation.

Le comité pourra permettre l'entrée à de garçons ou filles étrangers, supposés de bonne réputation.

Il fallait montrer patte blanche pour faire un don à la société, lisez ce paragraphe :

Si les dons sont en argent, ils seront versés à la caisse et accompagnés d'une déclaration authentique (sic.) du donateur portant : qu'il a donné ce montant de son pur mouvement pour bonne amitié envers la jeunesse et cela sans provocation ni contrainte.

L'article 19 a trait aux amendes ; il n'est pas sans intérêt de le citer :

Seront condamnés à l'amende par le comité et sans appel :

- a) celui qui n'assistera pas au bal pour septante cinq centimes.
- b) celui qui manquera l'assemblée générale pour dix centimes et du Comité, vingt centimes.
- c) celui qui, dans une assemblée, un bal, une réunion ou une promenade décidée par la société, se permettrait sans motif légitime de susciter des querelles et des débats, tout comme de proférer, surtout en présence des filles, des discours injurieux ou grossiers, pour vingt cinq à cinquante centimes.

Celui qui aurait vexé, frappé ou maltraité quelqu'un, sauf cas de légitime défense, pour soixante centimes à un franc cinquante.

(A suivre.)

Simple confusion. — Deux fillettes jouent à la ménage.

Madame, voudriez-vous me donner un litre lait ?

— Oh ! je regrette beaucoup, madame, mais mes vaches n'ont pas encore pondu...

L'INVITATION

HENRI de Corbeyrier, personnage qui fut jadis célèbre par ses facéties, avait à Aigle une cave réputée où il se rendait quelques fois. Il profitait de ces occasions pour passer une journée à la ville et rencontrer régulièrement au café des Amis un charron suisse allemand, gai luron dont il prisait fort la compagnie.

A maintes reprises, Henri avait invité l'artisan à lui rendre visite en son village de la montagne. — « Je t'attends, sans faute, lui disait-il, mais arrange-toi pour rester au moins deux ou trois jours chez moi ! » Le travailleur sur bois prétextait toujours un empêchement provoqué